

## COMMUNE D'ADE

Séance du 02 avril 2024

<b>Membres en exercice :</b> 13	Date de la convocation : 28/03/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier LOPEZ.</i>
<b>Présents : 11</b>	<b>Présents :</b> Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
<b>Votants : 12</b>	<b>Représentés :</b> Sabine DAMBAX-RODRIGUES par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.
<b>Pour : 12</b>	<b>Excusés :</b> Jean-Marc BOYA.
<b>Contre : 0</b>	<b>Absents :</b>
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Florence POIZAC.

### Objet : Vote du Compte Financier Unique 2023 M57 - DE\_013\_2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Didier LOPEZ, maire adjoint, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 dressé par le comptable et monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte Financier Unique dressé par le comptable et l'ordonnateur conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Lui donne acte de la présentation du Compte Financier Unique lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		195 214.32		132 397.96		327 612.28
Opérations de l'exercice	701 661.64	774 582.06	369 212.05	72 197.58	1 070 873.69	846 779.64
<b>TOTAUX</b>	<b>701 661.64</b>	<b>969 796.38</b>	<b>369 212.05</b>	<b>204 595.54</b>	<b>1 070 873.69</b>	<b>1 174 391.92</b>
Résultat de clôture		268 134.74	164 616.51			103 518.23
				Restes à réaliser		5 149.00
				Besoin/excédent de financement Total		108 667.23
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		179 589.00

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

**Vu** la délibération n°DE\_024\_2021 du 10 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** l'avis de la commission des Finances ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune d'Adé ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 de la commune d'Adé ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (*Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote*) :

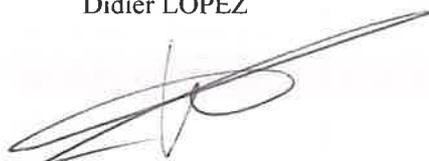
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- Approuve le Compte Financier Unique 2023 de la commune d'Adé,
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

159 467.51€	au compte 1068 (recette d'investissement)
108 667.23€	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son premier adjoint pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

Le président de séance,  
Didier LOPEZ



Le secrétaire de séance,  
Florence POIZAC

